



Plan de communication et démocratie participative

FICHE ACTION N°26

SENSIBILISATION DES NOUVEAUX ELUS ET DE LA SOCIETE CIVILE AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Référence à l'Axe n°5 : Doter le territoire d'une véritable ingénierie et développer les coopérations avec les autres territoires.

Chef de file : Adn/Pays

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Les élus du Territoire ont décidé de s'inscrire dans une démarche innovante, cohérente et complémentaire entre les deux entités que sont le Pays et l'adn afin de construire ensemble un projet, une stratégie et un contrat unique de Territoire pour la période 2007-2013.

Cette volonté traduit le besoin non de surajouter des structures mais de mobiliser celles existantes, notamment :

- en s'appuyant sur un conseil de développement unique associé tout au long du processus de circuit des dossiers
- en créant sous forme de « groupes projets » représentés par des chefs de file locaux (Pays et/ou adn), assistés de chefs de projets, permettant ainsi d'assurer le déploiement de passerelles entre les acteurs devant travailler ensemble en matière d'emploi et d'insertion, de culture, d'environnement et de tourisme, de services à la population et de développement économique.

L'élaboration de ce contrat intervenant pendant une période charnière de renouvellement des mandats électifs, une attention particulière doit être apportée aux nouveaux élus de ces assemblées en terme d'information et de formation pour qu'ils prennent pleinement la mesure des dispositions qu'ils seront amenés à mettre en oeuvre dans le cadre de la vie de ce contrat.

Divers groupes de réflexion composés d'élus, de membres d'associations et de représentants de la société civile et des organisations professionnelles ont contribué à la définition des objectifs de ce contrat et sont à l'origine de l'élaboration de projets d'opérations. Cette action a également pour objectif de mettre à la disposition de ces

personnes les supports de communication (publications, portail web...) nécessaires au suivi de la mise en œuvre opérationnelle du contrat et à la publicité des appels à projets.

Enfin, au titre de la démocratie participative, les élus souhaitent organiser « les Rencontres Annuelles du Territoire », journées consacrées à la présentation du bilan des opérations engagées, à l'évaluation du contrat et à l'élaboration des futurs projets.

Résultats attendus et impacts de l'action :

L'objectif est, d'une part, d'assurer une formation des nouveaux élus, une information en continu sur la vie du contrat et, d'autre part, d'assurer un fonctionnement démocratique et participatif à toutes les étapes du processus en concertation avec le Conseil de Développement dans le cadre d'une démarche partenariale et fortement intégrée.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Contractualisation unique, implication participative du conseil de développement et de la société civile à toutes les phases du processus (définition, programmation, suivi-évaluation).

Plus-values

Une vision complémentaire et cohérente du Territoire.
Une meilleure connaissance de tous les acteurs.

Caractère intercommunal de l'action

« Un Territoire, un contrat ».

Caractère durable de l'action

La gouvernance : organisation de la concertation, de la prise de décision ainsi que de l'évaluation constituent les éléments déterminants de la démarche de développement durable de cette action.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1	Intitulé de l'action : Information et formation des nouveaux élus, rencontres annuelles du territoire
---	--

2	<u>Intitulé de l'action</u> : Supports de communication et création du site web du Territoire
----------	--

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1,2	CD Pays, Adn

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE	
Critères d'éligibilité	Objectifs quantitatifs
<u>Autres dispositions particulières :</u>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Crédits territoriaux CRB	70% maximum sur la base d'une programmation définie chaque année	Volet 1
2.	Crédits territoriaux CRB	70% maximum sur première édition et 40% sur la création du site	Volet 1

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
	Nombre de rencontres et de supports de communication. Degré de satisfaction des élus et membres du CD. Fréquentation du site Web.